

COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE DES DOYENS DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE

25/03/2018

Dans la nuit du 22 au 23 mars 2018, des événements dramatiques se sont déroulés dans les locaux de la Faculté de droit de Montpellier où des étudiants occupaient nuitamment un amphithéâtre.

La Conférence des doyens de droit et science politique souhaite faire part de son émotion et de son soutien aux victimes de l'agression brutale et intolérable qui a été perpétrée par le commando armé qui a fait irruption dans cet amphithéâtre pour en déloger les occupants.

Une faculté de droit est un lieu de savoir, de tolérance et de dialogue. Comme partout, et peut-être plus qu'ailleurs, le respect des droits humains y est placé au-dessus de toute autre règle ou considération. Aucune justification ne peut excuser une atteinte portée à l'intégrité physique d'une personne, quelles que soient ses opinions et sa façon de les exprimer. Le premier devoir d'une faculté de droit, comme de toute composante d'une université française, est de protéger celles et ceux qui s'y trouvent pour y faire valoir leurs idées et leurs droits.

La gravité des faits imputés à certains membres de notre communauté appelle une enquête rapide, efficace et objective. Les résultats de l'enquête, rendus publics, permettront de se prononcer sur les responsabilités, et s'il y a lieu de prendre les sanctions pénales et disciplinaires qui s'imposent. Madame la Ministre a pris des dispositions en ce sens. Dans l'attente de cette publication, la Conférence des doyens de droit et science politique, qui a pris acte de la démission du doyen de la Faculté de Montpellier, appelle chacun à la mesure. Les facultés de droit, leurs étudiants et tous leurs personnels ne sauraient porter collectivement la responsabilité de tels actes dont le caractère inacceptable mérite d'être rappelé. Ceux-ci ne correspondent en rien aux valeurs humanistes des facultés de droit et science politique.